

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 18/11/2025 - B2025/015484 - 1987 B 00023 - 340 357 052 - AGS
MARTINIQUE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise PLACE D'ARMES-97232 LE LAME 97232 LE LAVENTIN

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 0 3 5 7 0 5 2 0 0 0 4 2

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122024	N-1 31122023
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	4 262	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	259 163	259 163
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	120 251	120 251
	Constructions	AP	AQ	4 200 307	2 718 186
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	33 621	29 421
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	302 667	261 568
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	102 411	99 444
	TOTAL (II)	BJ	BK	5 022 684	1 777 373
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	37 667	37 667
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	169 570	50 200
	Autres créances (3)	BZ	CA	56 275	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	12 625	12 625
	TOTAL (III)	CJ	CK	276 139	50 200
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	5 298 823	1 827 573
Renvois		(1) Dont droit au bail	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations	Stocks	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.G.S. MARTINIQUE				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 395 968)			DA	395 968	395 968
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	39 596	39 596
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	695	3 770
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	38 243	58 795
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	474 504	498 130
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	388 307	575 416
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 944 678	2 120 651
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	85 635	38 904
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	420 230	193 216
	Dettes fiscales et sociales			DY	34 148	51 613
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	121 057	232 896
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	2 689	
TOTAL (IV)			EC	2 996 746	3 212 697	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 471 250	3 710 827	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 810 338
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	115 617	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		500	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	652 557	FH	2 567 809	FI	3 220 367	2 843 065	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	652 557	FK	2 567 809	FL	3 220 367	2 843 565	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	3 200	149 900		
	Autres produits (1) (11)				FQ				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 223 567	2 993 465
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	25 901	29 822
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	55 584	(4 745)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 950 828	1 676 349
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	70 799	69 151
	Salaires et traitements*						FY	618 675	621 060
	Charges sociales (10)						FZ	169 060	170 096
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements (14)} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$					GA	229 815	229 247
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	6 300
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 126 964	2 792 982
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	96 602	200 482	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	37 112	39 661
	Différences négatives de change						GS	38	1
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	37 150	39 663
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(37 150)	(39 663)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	59 451	160 819	

(RENOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.G.S. MARTINIQUE</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	15 312	12 888	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	15 312	12 888	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	807	75 223	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	807	75 223	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	14 504	(62 334)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	35 713	39 690	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 238 880	3 006 354	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 200 636	2 947 559	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	38 243	58 795	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
		(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1 ^{er} , al.3)		HS	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
amende routière	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	90		
indemnité transactionnelle			500		
régul divers comptes			217		
régul divers comptes fournisseurs				15 262	
régul divers comptes clients				21	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N				
	Charges antérieures	Produits antérieurs			

Désignation

1 / 1

31/12/2024

Charges

Produits

régl divers comptes

28

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A.G.S. MARTINIQUENéant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	263 425	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG	120 251	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	3 825 598	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	234 921	KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	139 787	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	33 621	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	73 352	KW		KX	1 553	
		Matériel de transport*				KY	186 468	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	41 293	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	4 655 294	LO		LP	1 553
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
Autres participations						8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières						IT	99 444	IU		IV	2 966	
TOTAL IV						LQ	99 444	LR		LS	2 966	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	5 018 164	ØH		ØJ	4 519	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV		LW	263 425
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	120 251
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB	3 825 598
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	234 921
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG		MH	139 787
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	33 621	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers					IU		MM		MN	74 905
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	186 468
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT	41 293
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE	
	TOTAL III						IY		NG		NH	4 656 847
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7
Autres participations						IØ		ØX		ØY		
Autres titres immobilisés						II		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	102 411	
TOTAL IV						I3		NJ		NK	102 411	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	5 022 684	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.G.S. MARTINIQUE</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	4 262	PF		PG		PH	4 262	
TOTAL I			RK	4 262	RM		RN		RO	4 262	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	1 103 329	PN	191 279	PO		PQ	1 294 609		
	Sur sol d'autrui	PR	139 117	PS	19 152	PT		PU	158 269		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	22 251	PW	6 989	PX		PY	29 241		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	27 391	QA	2 030	QB		QC	29 421	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	30 643	QE	6 229	QF		QG	36 873		
	Matériel de transport	QH	185 074	QI	1 234	QJ		QK	186 308		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	35 487	QM	2 899	QN		QO	38 386		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	1 543 295	QV	229 815	QW		QX	1 773 110		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	1 547 558	ØP	229 815	ØQ		ØR	1 777 373	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A.G.S. MARTINIQUENéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R
	Sur comptes clients		6T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z
	TOTAL III		7B	TY	TZ
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC
Dont dotations et reprises		d'exploitation	UE	UF	UD
		financières	UG	UH	
		exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	102 411	UV		UW	102 411		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	169 570		169 570				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	462		462				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	3 978		3 978				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	12 518		12 518				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	38 495		38 495				
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	821		821				
	Charges constatées d'avance			VS	12 625		12 625				
	TOTAUX			VT	340 883	VU	238 472	VV	102 411		
RENOIS	(1)	Montant des	Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	115 617		115 617					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	272 690		171 917		100 772			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 944 678		1 944 678						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	420 230		420 230						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 171		3 171						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	24 457		24 457						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 428		1 428					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 090		5 090					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	121 057		121 057						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	2 689		2 689						
TOTAUX		VY	2 911 111	VZ	2 810 338		100 772				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	170 508	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise :		SARL A.G.S. MARTINIQUE				Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122024		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	38 243		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI			
	Amendes et pénalités						WJ	90		
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *						XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	35 713		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8			
			imposées au taux de 0 %				ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	232 180			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3				
						TOTAL I	WR	309 850		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV			
			- imposées au taux de 0 %				WH			
			- imposées au taux de 19%				WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)						XA			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX			
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*						XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quinquies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5	150 000
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)		XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD							
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	150 000		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	159 850	
						déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	159 850		XO	

N° 2058-A

1 / 1

31/12/2024

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A.G.S. MARTINIQUENéant ☒ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)

K4bis

Nombre d'opérations sur l'exercice (2)

K4ter

Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058 A)

K5

Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)

K6

Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} bis Al. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :

YN

YO

↓
ligne WI↓
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.G.S. MARTINIQUE										Néant ☐ *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	3 770			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		Réserve légale	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	58 795				Autres réserves		ZD						
	Prélèvements sur les réserves			0E					Dividendes		ZE	61 870					
									Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I			0F	62 565				Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	695					
										TOTAL II		ZH	62 565				
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :		Exercice N - 1 :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)			J7				YQ									
	— Engagements de crédit bail immobilier							YR									
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT	1 337 901		1 092 205						
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	302 277			XQ	309 079		302 455						
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	1 452		6 045						
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	731		3 422						
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV									
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES				ST	301 662		272 220						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	1 950 828		1 676 349						
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	19 754		23 665						
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)			ZS				9Z	51 045		45 486						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	70 799		69 151						
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	49 223		65 932						
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							VZ									
DIVERS	— Montant brut des salaires *							0B	619 028								
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S									
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	0.50 %		0.50 %						
	— Numéro du centre de gestion agréé *			XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0						
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG									
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH									
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA				Plus-values à 15%		JK			Plus-values à 0%		JL		
								Plus-values à 19%		JM			Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15%		JN			Plus-values à 0%		JO		
								Plus-values à 19%		JP			Imputations		JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH				N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

		Quantification fiscale des plus et moins-values réalisées						
		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) 9

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) 10

CADRE C : autres plus values taxables à 19 % 11

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus : valeurs de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUENéant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL A.G.S. MARTINIQUE</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2025

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE															Néant ☐																					
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024															Durée en nombre de mois 12																					
DECLARATION DES EFFECTIFS																																				
Effectifs moyens du personnel															YP	20.00																				
Dont apprentis															YF																					
Dont handicapés															YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																																				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	3 220 367																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT																					
TOTAL 1															OX	3 220 367																				
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																					
Subventions d'exploitation reçues															OF																					
Variation positive des stocks															OD																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																					
TOTAL 2															OM																					
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																				
Achats															ON	40 032																				
Variation négative des stocks															OQ	55 584																				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	1 627 618																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS	6 801																				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ	29 549																				
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW																					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9	198 269																				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															OY																					
TOTAL 3															OJ	1 957 854																				
IV Valeur ajoutée produite																																				
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3					OG	1 262 512															
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330 CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)															SA	1 262 512																				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																																				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																																				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX	3 220 367																				
Effectifs au sens de la CVAE															EY																					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															HX	11 301 843																				
Période de référence															GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	4	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	4
Date de cessation															HR			/			/															

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET

3 4 0 3 5 7 0 5 2 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.G.S. MARTINIQUE

ADRESSE (voie) PLACE D'ARMES - 97232 LE LAME

CODE POSTAL 97232

VILLE LE LAMENTIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 24 748

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

Total des lignes P1 + P2 P5 1

Total des lignes P3 + P4 P6 24 748

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination MOBILITAS

N° SIREN (si société établie en France) 950026104 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 24 748

Adresse : N° 14 Voie RUE DENIS PAPIN

Code Postal 95250 Commune BEAUCHAMP Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGS MARTINIQUE
SARL au capital de 395.968 euros
Siège social : ZI Place d'Armes - 97232 LE LAMENTIN
RCS Fort-de-France B 340 357 052

PROCES-VERBAL DES DECIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 27 JUIN 2025

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-sept juin** à dix heures (heure locale),

L'associé unique, la SA MOBILITAS, représentée par Monsieur Cédric CASTRO, Président du Directoire, dûment habilité, propriétaire des **24.748 parts** composant la totalité du capital social de la SARL AGS MARTINIQUE,

Ayant délibéré sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation des comptes clos au **31 décembre 2024**
- Affectation du résultat d'exercice
- Convention visée à l'article L 223-19 du code de commerce
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

L'associé unique approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,

Arrêtés le **31 décembre 2024** tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION :

Conformément à la proposition de la gérance, l'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **38.243,77 euros** au compte report à nouveau.

Il est rappelé que la société a distribué, au cours des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

<i>Dividendes</i>	<i>Exercices</i>	<i>Distribution globale /€</i>	
2024	2023	61.870	Eligible à l'abattement de 40%
2023	2022	98.992	Eligible à l'abattement de 40%
2022	2021	138.589	Eligible à l'abattement de 40%

TROISIEME RESOLUTION :

L'associé unique constate que suite à la deuxième résolution le solde créditeur du compte "Report à nouveau" s'élève à 38.939,66 euros et décide d'affecter ce solde de la manière suivante :

Affectation au compte "Autres réserves" : 38.939,66 euros

En conséquence, le compte "Report à nouveau" sera soldé à hauteur de ce montant, et le compte "Autres réserves" sera crédité du même montant.

QUATRIEME DECISION :

Conformément à la proposition de la gérance, l'associé unique décide de prélever sur le compte « Autres réserves » la somme de 37122 euros pour servir un dividende de 1,50 euros par part sociale, éligible à l'abattement de 40%. Ces dividendes seront payables à compter du 1^{er} juillet 2025.

QUATRIEME DECISION :

L'associé unique déclare que les conventions, visées à l'article L223-19 du code de commerce précédemment conclu, ont continué leurs effets.

CINQUIEME DECISION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

SA MOBILITAS
Représentée par Cédric CASTRO

